



Association Sportive du Golf de RHUYS KERVER

## REGLEMENT GENERAL 2022 DES COMPETITIONS DE CLUB

**Ce règlement s'applique à toute compétition organisée par l'Association Sportive (AS) du golf de Rhuys Kerver. Chaque joueur participant s'engage à respecter ce règlement.**

**Philosophie** : Le jeu de Golf est régi par des Règles officielles établies par la Fédération Française de Golf (Révision 2019). Elles sont basées sur le principe d'équité entre les Joueuses et Joueurs d'une épreuve. Ce principe d'équité est la ligne directrice du présent règlement.

### 1°) Le Calendrier :

L'AS de Rhuys Kerver bâtit en début d'année le calendrier des épreuves en liaison avec le gestionnaire du golf.

### 2°) Les Partenaires (Sponsors) :

- L'AS de Rhuys Kerver s'efforce de faire doter chaque épreuve par un ou plusieurs partenaires. La désignation de l'épreuve contiendra le nom du partenaire, si souhaité par lui.
- Le partenaire peut demander à ce que ses invités puissent participer à l'épreuve sous réserve que les joueurs soient licenciés F.F.G. et aient fourni un certificat médical valide (cf § 6).
- La Commission « Relations Partenaires » de l'AS établit, avec le partenaire, la dotation de l'épreuve, sa participation au cocktail de remise des prix, les moyens promotionnels (exposition, documentation).
- Un partenaire ne peut pas exiger l'obtention de la liste et les coordonnées des Membres de l'AS. Par contre, il peut mettre à disposition, au Starter, un document individuel (qui peut être associé à un tirage au sort) à remplir par le joueur, s'il le souhaite. En cas d'absence de partenaire, l'AS peut organiser une "Amicale de Classement" (Formule de jeu : Strokeplay et/ou Stableford) dont les résultats sont pris en compte pour la modification des index.

### 3°) Le Terrain / Les Règles locales :

- Les épreuves courantes se déroulent sur un ou plusieurs tours conventionnels (18 trous) du parcours de l'Aigrette. En complément l'AS, organise occasionnellement des épreuves de Club sur 9 trous (Jeunes, Hauts index, etc)
- Règles locales : Les règles locales permanentes et temporaires du golf de Rhuys-Kerver s'appliquent. Elles sont consultables sur les panneaux d'affichage (club house et/ou cabane du starter) et sur le site internet de l'AS. Des règles spécifiques à l'épreuve peuvent les compléter (placement de la balle par exemple). Celles-ci sont mentionnées sur la carte de score ou délivrées par le starter.

### 4°) Les Formes de jeu :

Les formules de jeu sont habituellement les suivantes :

- Simples : Stroke Play, Stableford, Contre le par, Ficelle, Drapeau, etc.
- Doubles : Foursome, 4 balles meilleure balle, Chapman, Greensome, Scramble à 2, Patsome, etc
- Autres : Ringer Score, Eclectic, Scramble à 4 , etc.

#### 5°) Les Séries :

- Les séries d'index :

Le découpage est le suivant :

Séries d'index FFG	Index Dames	Index Messieurs
1ère Série	Inférieur ou égal à 15,4	Inférieur ou égal à 11.4
2ème Série	De 15,5 à 30,4	De 11,5 à 26,4
3ème Série	≥ à 30,5	≥ à 26,5

- Les séries autres :

Séries définies par marques de départ (couleurs) et sexe.

Exemples : « Messieurs - repères jaunes », « Dames - repères rouges »

Des joueurs peuvent demander à partir de marques différentes de celles associées à leur série d'index. En fonction du nombre de demandes, le Comité d'épreuve pourra affecter ces joueurs à une série autre appropriée.

La demande de changement de marques de départ ne pourra excéder les préconisations de la FFG précisées sur la licence de chaque joueur.

#### 6°) Les Conditions de participation :

- Sauf règlement spécifique, les compétitions sont ouvertes à tout joueur, en règle avec les conditions d'entrée sur le parcours (Abonnés, green fee) définies par le gestionnaire du golf, titulaire d'une licence sportive de la F.F.G et d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du golf en compétition, enregistré par la F.F.G., valides pour l'année en cours et ayant acquitté un droit de jeu (cf. § 8).
- Un joueur qui n'a pas de certificat médical valide ne pourra pas participer à la compétition (pas de départ).
- Un joueur étranger est accepté sous réserve de justifier son appartenance à une instance golfique reconnue par le R&A ou l'USGA, par la présentation d'une licence sportive, d'une carte de handicap ou tout autre document justifiant son niveau golfique ainsi qu'un certificat médical.
- Un joueur faisant l'objet d'une sanction d'exclusion de compétition définitive ou temporaire en cours ne pourra pas participer à l'épreuve.

#### 7°) Les Inscriptions :

- Les inscriptions se font de préférence sur internet, via le logiciel ISP (<http://www.isp-golf.fr>) ou à défaut, à l'accueil du Golf. En cas de première participation, le numéro de licence FFG est exigé.
- La clôture des inscriptions est fixée par le Comité d'épreuve et affichée sur le logiciel permettant l'inscription (ISP ou autres).
- Le nombre maxi de joueurs pour une épreuve est défini en liaison avec le gestionnaire du golf. (Limité à 132 pour 18 trous, 72 pour 9 trous). En cas de dépassement du nombre maxi, les joueurs sont retenus dans l'ordre des inscriptions. Une liste d'attente peut, éventuellement, être ouverte.
- L'inscription d'un joueur à une épreuve signifie, de facto, son acceptation du présent règlement général et/ou du règlement particulier d'une épreuve qui peut être publié.
- Lors de l'inscription, le joueur a la possibilité de choisir la tranche horaire et d'exprimer sa contrainte posée par le covoiturage.
- Pour un motif de convivialité, de façon exceptionnelle et non répétitive, un groupe de 2 joueurs maximum peut demander à jouer ensemble. Cette demande sera, ou non, acceptée par le Comité de l'épreuve.



**8°) Les Droits de Jeu :**

- Le montant des droits de jeu (adultes et jeunes) des membres de l'Association et des visiteurs, pour une compétition, est établi par l'Association Sportive lors de son assemblée générale.

	Membres de l'AS	Non Membres de l'AS
Adulte	6 €	12 €
Jeune < 18 ans	Gratuit	6 €

- Pour une compétition caritative, afin de répondre à la demande de l'organisation partenaire, les joueuses et joueurs pourront être invités à accroître leur participation, sans obligation, le droit de jeu défini annuellement par l'Association sportive restant le maximum exigible.
- Les droits de jeu sont payables au Starter en espèces.
- Les droits de jeu sont dus pour tout cas non justifié de forfait (scratch) après clôture des inscriptions ou d'absence au départ.

**9°) Les Heures de Départ et le Groupement des parties :**

- L'heure du premier départ est fixée en liaison avec le gestionnaire du golf. Dans les tranches horaires proposées lors de l'inscription, les parties sont, en principe, établies dans l'ordre des index croissant en respectant, dans la mesure du possible, les desiderata des joueurs formulés lors de leur inscription (cf. § 7).
- Recommandation : Se présenter au starter, 10 minutes avant l'heure de départ officielle qui est sur le site ligue d Bretagne de golf
- Pour les épreuves en simples, les parties sont composées de 3 (trois) joueurs.
  - En cas de nombre d'inscrits n'étant un multiple de 3, la ou les deux premières parties seront composées de 2 joueurs.
  - L'espacement recommandé entre deux groupes de 3 joueurs est de 10 minutes. Cet espacement contribue à la lutte contre le jeu lent.
- Cas de scratch au départ (gestion par le Starter)
  - Un joueur manque : les deux autres joueurs partent à deux
  - Deux joueurs manquent : le premier joueur de la partie suivante "monte". On a, alors, deux parties de 2 joueurs.

**10°) Les Marques de départs :**

Série d'index	Marques départs Dames	Marques départs Messieurs	Marques départs Jeunes
1 ère	Bleu	Blanc	Départs recommandés
2ème, 3ème.	Rouge	Jaune	Violet ou orange

Les joueurs partent des marques de départ qui leur sont attribuées par le Comité d'épreuve et indiquées sur la carte de score.

### 11°) Les Classements :

- Brut :

Le classement est établi par sexe et série d'index à l'exclusion des joueurs affectés à des séries autres (c.-à-d. les joueurs partant de marques de départ différentes de celles de la série d'index).

Les 2e et 3e séries d'index de même sexe peuvent faire l'objet d'un classement unique.

- Net :

Le classement est établi par sexe et série d'index et/ou série autre.

Par sexe, les séries d'index et/ou séries autres peuvent être regroupées et donner lieu à des classements communs. Le Comité d'épreuve décide des classements à produire en fonction du nombre de joueurs concourant par série.

Exemples de regroupement :

- 1ère et 2e série d'index Dames,
- 2e série d'index Dames et série autre « Dames - repères rouges »
- 2e série d'index Messieurs et série autre « Messieurs - repères jaunes ».

### 12°) Le Comportement du Joueur (Étiquette) - la Lutte contre le Jeu lent :

- Etiquette : La règle 1.2 des Règles de Golf ainsi que le code de comportement (§ 14) des Règles locales permanentes des épreuves fédérale amateurs s'appliquent.

- Cadence de jeu :

La cadence de jeu est indiquée sur la carte de score. En cas de dépassement du temps imparti, la règle locale permanente (§ 8) des épreuves fédérales amateurs s'applique (Contrôle au recording).

Le principe du « Prêt ? Jouez ! » est recommandé.

En stableford, il est recommandé de relever sa balle quand le score est égal au par du trou + les coups rendus + 2 coups.

- Procédure disciplinaire : La Commission sportive, sur demande du Comité d'épreuve, peut sanctionner tout joueur en cas de grave infraction au code de comportement (cf. Etiquette) constatée sur une ou plusieurs épreuves. Par exemple, elle peut décider d'exclure le joueur fautif des futures compétitions du club.

### 13°) Les Scores

- Recording : Après la partie, les cartes de scores lisibles doivent être rendues (boîte à lettres sise au bureau de l'AS), sans délai, dûment vérifiées et signées. Il est conseillé de marquer les trois scores sur la carte.

- Départage : Sauf cas exceptionnel où un play-off est prévu, le départage des ex æquo se fera par le logiciel RMS de la FFG.

### 14°) Le Comité d'épreuve

- Il est composé

- du président ou d'un vice-président de l'AS,
- du capitaine des jeux ou d'un membre de la Commission sportive,
- d'un organisateur de la compétition présent au « recording »
- du responsable de la commission partenaires si la compétition est sponsorisée.

- Dans le cas d'une épreuve dotée organisée par le gestionnaire du golf, il peut, s'il le souhaite, faire partie du comité d'épreuve.

### 15°) La Remise des prix

- Prix : cf. § 2.

- La valeur unitaire d'un prix doit être conforme aux Règles du statut d'amateur.
- Elle se fait selon le protocole établi par le comité d'épreuve.

- Il est recommandé que tous les participants à une épreuve "sponsorisée" soient présents à la remise des prix. Les prix ne sont attribués qu'aux joueurs présents.

- L'heure et le lieu de la remise des prix sont indiqués sur la carte de score.

- Un joueur mineur ne peut pas recevoir un prix qui contrevient à la législation en vigueur (Tabac, alcool). Un prix de remplacement est alors pourvu, dans la mesure du possible.



#### 16°) Le Droit à l'image

- Les compétiteurs acceptent de se faire photographier ou filmer dans le cadre de la compétition et de la remise des prix sauf demande écrite de leur part.
- La diffusion de ces images est limitée au site de l'association.

#### 17°) les Interruptions de jeu (Règle 5.7)

- En cas de situation de danger (foudre) et/ou de conditions climatiques rendant le parcours injouable, le Comité d'épreuve peut décider d'interrompre le jeu.

Rappel :

- Un coup de corne de brume long : **Arrêt IMMEDIAT du jeu**, les balles sont marquées où elles se trouvent. Les joueurs se mettent à l'abri (Atelier, Club House) dans les plus brefs délais.
  - Trois coups consécutifs de corne de brume : Interruption du jeu. Achèvement autorisé du trou en cours.
  - Deux coups brefs consécutifs de corne de brume : Reprise du jeu
- Au cas où le jeu ne peut être repris, le Comité peut décider du report, de l'annulation de l'épreuve. Il peut également décider de procéder à un classement sur les 9 premiers trous.
  - Une épreuve peut, a priori, être reportée voire annulée si les prévisions météorologiques indiquent une forte probabilité de risque d'orage.

#### 18°) Les Voiturettes :

Elles sont autorisées en compétition de Club dans les cas suivants :

- Le joueur est titulaire d'une licence FFG avec la mention "Buggy Yes"
- Le joueur dispose d'un certificat médical indiquant l'obligation de l'utilisation d'une voiturette en compétition et avec une plage de validité ou tout autre rédaction explicite.

Nota : Au cas où le nombre de voiturettes disponibles est insuffisant, l'ordre chronologique des réservations auprès du gestionnaire du golf, est le seul critère d'attribution.

Rappels :

- La voiturette fait partie de l'équipement du joueur.
- La voiturette est destinée au seul joueur autorisé. Son utilisation par ses co-compétiteurs est interdite (Disqualification).

#### 19°) Annulation de la compétition:

Selon les prévisions météorologiques ou un nombre de participants considéré insuffisant, l'AS se réserve le droit d'annuler une compétition, d'en déplacer la date ou d'en modifier la formule de jeu. Cette décision pouvant être prise après la clôture prévue des inscriptions, il est recommandé aux joueurs inscrits de vérifier le maintien de l'épreuve avant de se déplacer (infos sur ISP, départs FFG publiés ou demande téléphonique auprès de l'accueil du golf).

#### RECOMMANDATIONS :

- Doute sur la procédure : Appliquer la Règle 20-1 en cas de doute sur les Règles de Golf.
- Balle provisoire : Ne pas hésiter à appliquer la Règle 18-3 si une balle risque d'être perdue en dehors d'une zone à pénalité ou d'être hors limites.

La Commission sportive se réserve le droit de modifier, ponctuellement, le présent règlement général, à tout moment, en fonction des conditions particulières.

La Commission Sportive  
avril 2022